



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

### Assemblée de consultation

#### Projet de règlement n° P 17-1-1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro P17-1-1 intitulé **«Règlement modifiant le règlement de zonage n°409-05 visant la modification de notes explicatives relatives à la grille des spécifications»**.

AVIS est donné par le soussigné ;

que le conseil municipal de Saint-Henri a adopté, lors de sa séance du 3 juillet 2017, le projet de règlement numéro P17-1-1 intitulé **«Règlement modifiant le Règlement de zonage n°409-05 visant la modification de notes explicatives relatives à la grille des spécifications»**.

que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **7 août 2017**, à compter de 20h00, à la salle du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19,1) ;

que l'objet de ce règlement est d'apporter certaines modifications à la grille des spécifications du Règlement de zonage n° 409-05 :

- en permettant les aires de stationnement à moins de 0,5 mètre des limites de propriété pour les terrains localisés du côté extérieur d'une courbe;
- en limitant la superficie des enseignes sur poteau à 6 m<sup>2</sup> dans la zone 34-C;
- en modifiant la marge avant pour certains terrains localisés du côté extérieur d'une courbe dans les zones 22.1-Ha et 22.2-Ha;
- en ajoutant des conditions supplémentaires pour le type d'habitation bifamiliale isolée lorsque le type d'habitation multifamiliale n'est pas autorisé dans une zone;

qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie de Saint-Henri aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Saint-Henri ce 5 juillet 2017.

Pierre Simard, secrétaire-trésorier adjoint